



TARIFS et FRAIS DE SCOLARITÉ

Année scolaire 2019 - 2020

COLLÈGE :

Classes	Frais de scolarité annuels	Forfait annuel pour les demi-pensionnaires	Frais administratifs annuels	Cotisation par famille annuelle par chèque	CAUTION manuels scolaires par chèque
Sixième Cinquième Quatrième Troisième	1350€	1100€	130€	85€	100€

LYCÉE :

Classes	Frais de scolarité annuels	Coût du repas (externe)	Frais administratifs annuels	Cotisation par famille annuelle par chèque	CAUTION manuels scolaires par chèque
Seconde Première Terminale	1800€	7€50/repas	130€	85€	100€

*A partir de la rentrée 2019/2020, tous les lycéens seront sous statut EXTERNE.
Cependant, ils seront dotés d'une carte rechargeable qui leur permettra de déjeuner à la cantine.
Le fonctionnement de cette carte sera expliqué aux familles dès la rentrée.*

Frais complémentaires :

- Photos
- Activités éducatives (autres manuels et matériels)
- Activités périscolaires
- Sorties et voyages scolaires
- Repas occasionnels

Mode de règlement :

*Le prélèvement automatique est le mode règlement privilégié de l'établissement.
Néanmoins, vous avez la possibilité de régler vos factures en espèces ou par carte bancaire.*

Le paiement des frais de scolarité par chèque n'est plus accepté.

Seules la cotisation et la caution sont payables par chèque à la confirmation de l'inscription.